



**AVIS DE COMPÉTITION**  
**Compétition Eva-Findlay**

**PRÉSENTÉ PAR**  
**CPA Saint-Laurent**

**DU : 2024/02/23**  
**AU : 2024/02/25**

**N<sup>o</sup> DE SANCTION : LC-IC-23-106**

Sanctionnée par Patinage Québec



# DÉTAIL DE SANCTION – Compétition Inter-Clubs (IC)

L'hôte , CPA St-Laurent annonce la tenue de la compétition : Compétition Eva-Findlay

Dates : 2024/02/23 au 2024/02/25

Les concurrents doivent être des adhérents en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est situé dans une des régions ou une des sections suivantes:

- Lac St-Louis

Un patineur qui s'entraîne à temps plein dans un programme Sport-études reconnu peut également s'inscrire si la région du Sport-études est invitée, ils doivent inscrire leur club d'appartenance et le nom de leur Sport-études.

<b>Gestionnaire de compétition :</b>	Sylvie Leduc
# Téléphone : 514-651-6143	Courriel : competitionlsl@gmail.com
<b>Président(e) du comité organisateur :</b>	Maria Souvalian
# Téléphone : 514-213-3952	Courriel : cpastl.secretaire@gmail.com
<b>Représentant(e) technique :</b>	Anna Marie Marx/Jean-François Touchette
<b>Spécialiste de données en chef :</b>	Jenny Lee
<b>Spécialiste de données informatiques :</b>	André Voyer

## PATINAGE QUÉBEC

### N° DE SANCTION : LC-IC-23-106

NOM DE L'HÔTE :	CPA Saint-Laurent
SITE INTERNET :	<a href="https://www.cpastl.ca">https://www.cpastl.ca</a>
COURRIEL :	cpa.stlaurent@gmail.com
TÉLÉPHONE :	514-334-2619

**La compétition est régie par les règlements de Patinage Canada.**

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## 1. Endroit

La compétition se tiendra à :

### GLACE A

Aréna Raymond Bourque Glace 1  
2345, boul Thimens  
Saint Laurent(QC) H4R 1T4

## 2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont :

**Glace A** : 85 x 200 (Standard LNH)

## 3. Accidents et Responsabilité

Patinage Canada, Patinage Québec, la région Lac St-Louis, CPA Saint-Laurent et l'équipe de bénévoles n'assument aucune responsabilité pour les dommages et les blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à cet événement, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition.

## 4. Comportement des participants

Les participants sont tenus de respecter les directives des officiels chargés de la compétition.

Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inappropriée à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des officiels, peut être suspendu et exclu de toute compétition subséquente.

## 5. Restrictions

Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.

Aucune demande spéciale de journées et d'heure de passage ne sera retenue

Aucun paiement global de club pour tous les participants

Le comité se réserve le droit d'annuler une catégorie si le nombre de participants est insuffisant.

## 6. Inscription

**Internet** : Un formulaire en ligne dûment complété doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité.

Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Les inscriptions se font en ligne à l'adresse suivante : <http://lacstlouisskating.com>

**Date limite d'inscription : 2024/01/07 23:59**

## **7. Mode(s) de paiement :**

- Carte de Crédit ;

**Aucun paiement après la date limite d'inscription ne sera accepté.**

Les droits d'inscription ne seront remboursés que si l'événement n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite d'inscription.

15\$ : Frais administratifs retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

**Aucun remboursement après la date limite d'inscription.**

## **8. Frais d'inscription :**

75\$ par événement Norme de performance (STAR 1, STAR 2 et STAR 3);

## **9. Date limite des tests**

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

## **10. Système de notation**

a) Le système de « **Norme de performance** ». (Voir les annexes)

## **11. Musique**

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir **deux (2) CD** lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

### **Norme pour les CD**

(1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.

(2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).

(3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme – Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.

(4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.

(5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

## **12. Accréditation des participants**

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Chaque patineur Star 2 ou 3 devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

## **13. Accréditation des entraîneurs**

**Les entraîneurs doivent posséder la certification minimale du PNCE pour les différentes compétitions.**

**Scénario 1 :** Veuillez prendre note qu'afin de recevoir **une accréditation sans frais** aux différentes

compétitions, vous devez :

- Présenter la carte de Patinage Québec **valide**
  - **Et** toutes les dates complémentaires sur la carte doivent également être valides (ex : premiers soins, vérification judiciaire, etc.)

**Scénario 2 :** Vous ne remplissez pas les conditions du scénario 1, vous devez alors **payer 15 \$ pour recevoir une accréditation** (pour la durée de la compétition) dans les cas suivants :

- Vous avez une carte de Patinage Québec valide, mais une ou plusieurs dates complémentaires ne sont plus valides :
  - Vous devez avoir en main les preuves de mises à jour
- Vous avez une carte de Patinage Québec non valide :
  - Vous avez en main la preuve d'adhésion à Patinage Canada pour l'année en cours (les dates complémentaires doivent être valides)
    - Dans le cas où les dates complémentaires ne sont pas valides, vous devez avoir en main les preuves de mise à jour.
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, mais votre nom est sur la liste des entraîneurs en règle
- Vous ne possédez pas de carte de Patinage Québec, votre nom n'est pas sur la liste des entraîneurs en règle, mais vous avez en main :
  - Preuve d'adhésion à Patinage Canada de la saison en cours
  - Certificat des premiers soins valide
  - Certificat de vérification judiciaire
  - Certificat d'achèvement du cours « Respect et sport »
  - Certificat « Code d'éthique »
  - **OU** une impression d'écran du site de Patinage Canada affichant les dates des preuves et certificats susmentionnés.

**Scénario 3 :** Vous ne remplissez pas les conditions des scénarios 1 ou 2, vous **ne serez pas accrédité** et devrez alors **vous faire remplacer** auprès de votre athlète par un entraîneur en règle.

- Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

#### Lors de l'accréditation

Les entraîneurs doivent s'inscrire en personne et présenter leur carte des entraîneurs. Ils doivent la porter au cou en tout temps.

**Un bracelet de couleur (fournie par Patinage Québec pour les compétitions provinciales seulement) sera enroulé autour du cordon de la carte OU au poignet de l'entraîneur si le paiement de 15 \$ a été fait (preuves fournies).**

Si l'entrée est refusée à l'entraîneur (pas en règle), la personne responsable de l'accréditation avisera le représentant technique afin que cet entraîneur ne se présente pas dans les chambres ou sur le bord de la bande.

#### 14. Frais d'admission

Admission générale gratuite

## **15. Chaperons**

Les chaperons sont autorisés dans la chambre des patineurs seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant) :

- STAR 1, STAR 2, STAR 3

## **16. Prix**

### **a) Volet Norme de Performance**

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

## **17. Trophée perpétuel**

Aucun trophée ne sera remis

## **18. Horaire de la compétition**

Un horaire provisoire sera transmis aux entraîneurs après la date limite des inscriptions.

## **19. Formation des groupes**

Pour les catégories patinage de compétition, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les [règlements de Patinage Canada](#).

Pour toutes les catégories de patinage STAR, Classez les patineurs par âge et divisez-les en groupes.

Pour les catégories STAR 1 à 3 : S'il y a suffisamment de garçons, ils peuvent être groupés ensemble, peu importe leur âge (p. ex. 2 garçons ou plus). Des épreuves pour les garçons devraient avoir lieu pourvu qu'au moins 2 garçons soient inscrits à une compétition STAR.

## **20. Vidéo**

Non disponible

## **21. Photos**

Non disponibles

## **22. Restaurants**

Casse-croûte ouvert sur place

## ANNEXE – PATINAGE STAR

---

### ADMISSIBILITÉ

Les concurrents doivent être des adhérents en [règle de Patinage Canada](#).

Pour les compétitions non qualificatives, les concurrents peuvent « monter » d'une catégorie sans avoir à respecter les exigences en [matière de tests](#).

Les patineurs **ne peuvent pas s'inscrire** dans une catégorie compétitive **et** une catégorie STAR pour la **même** discipline (exemple : en simple) lors de la **même** compétition.

Les patineurs **ne peuvent pas** s'inscrire dans une catégorie STAR, après s'être **inscrits** aux « Championnats « sous-section » et/ou « Junior et Senior » ou « Sans Limites à Novice » de section Québec – Patinage Canada » de l'année courante (**2023-2024**) pour la même discipline.

- **Année courante : 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024**

Les patineurs ne peuvent pas dans deux catégories de la même discipline. À l'exception des catégories STAR 7 et STAR 9 qui peuvent être jumelées à une autre catégorie STAR.

- **Année courante : 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024**

### RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence : Exigence de programme de compétition de patinage STAR

### SYSTÈME DE NOTATION

➤ Le système de **Norme de Performance** est utilisé pour les catégories, STAR 1 à 3.

### PATINEURS EN SIMPLE

	Filles	Garçons
• <b>STAR 3</b>		
Test :	NE DOIVENT avoir passé aucune partie du test STAR 6 (Senior Bronze) de style libre.	
Âge :	Aucune limite	
Prog. Libre :	2 min. (+/- 10 sec.)	
• <b>STAR 2</b>		
Test :	NE DOIVENT avoir passé aucune partie du test STAR 6 (Senior Bronze) de style libre.	
Âge :	Aucune limite	
Prog. Libre :	Durée maximale de 2 min et 10 secondes.	
• <b>STAR 1</b>		
Test :	NE DOIVENT avoir passé aucune partie du test STAR 6 (Senior Bronze) de style libre.	
Âge :	Aucune limite.	